

Luxembourg, le 30 mai 2014

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'avril 2014.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable¹ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est en baisse de 2 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 1,93%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 223 millions d'euros, soit une baisse de 4 millions d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2013, ce taux est en baisse de 8 points de base et le montant des crédits accordés est en hausse de 47 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe² sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est en baisse de 8 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 2,42%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'élève à 57 millions d'euros, soit une hausse de 1 million d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2013, ce taux est en baisse de 9 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 24 millions d'euros.

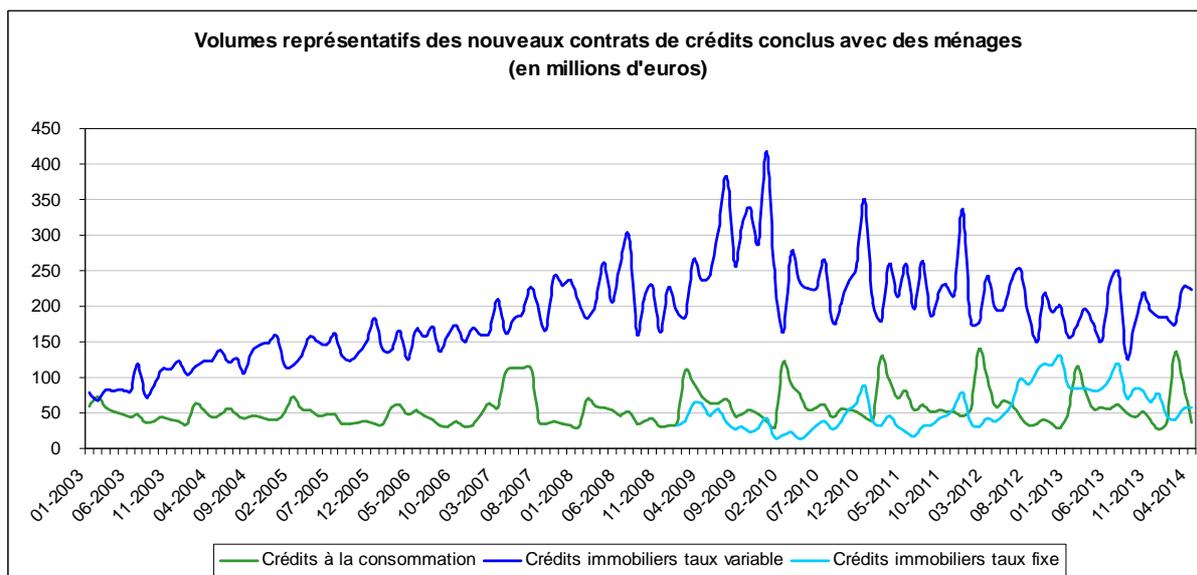
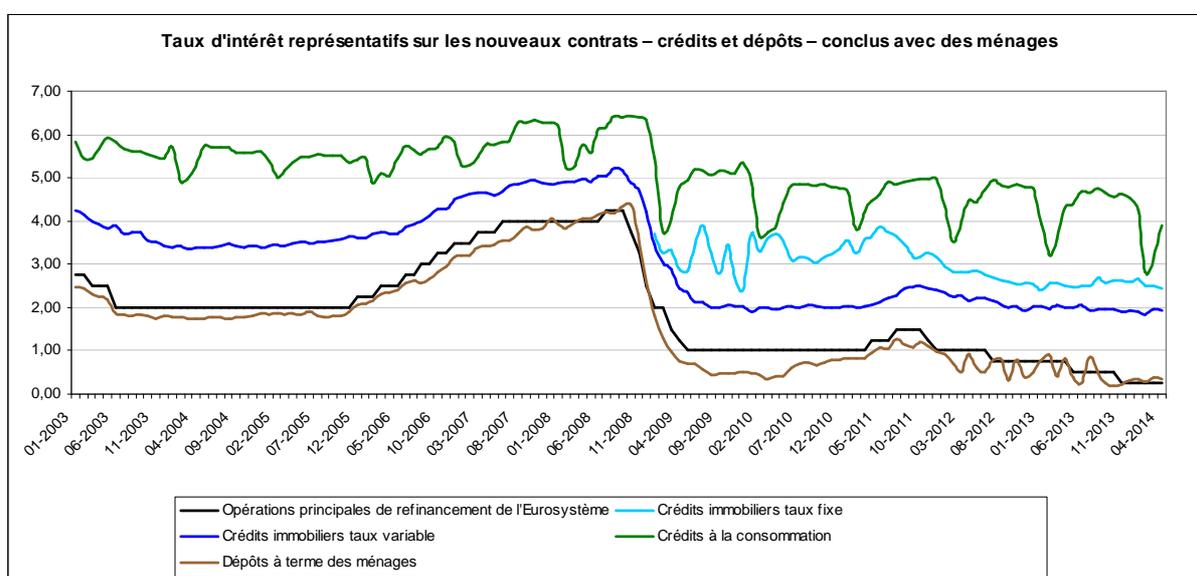
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 78 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 3,90%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'élève à 29 millions d'euros, soit une baisse de 43 millions d'euros. En

1 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

2 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux. Cette série n'est publiée par la BCL qu'à partir de février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

comparaison annuelle avec le mois d'avril 2013, ce taux est en baisse de 41 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 15 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages, ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an, a baissé de 3 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 0,34%. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2013, ce taux est en baisse de 49 points de base.

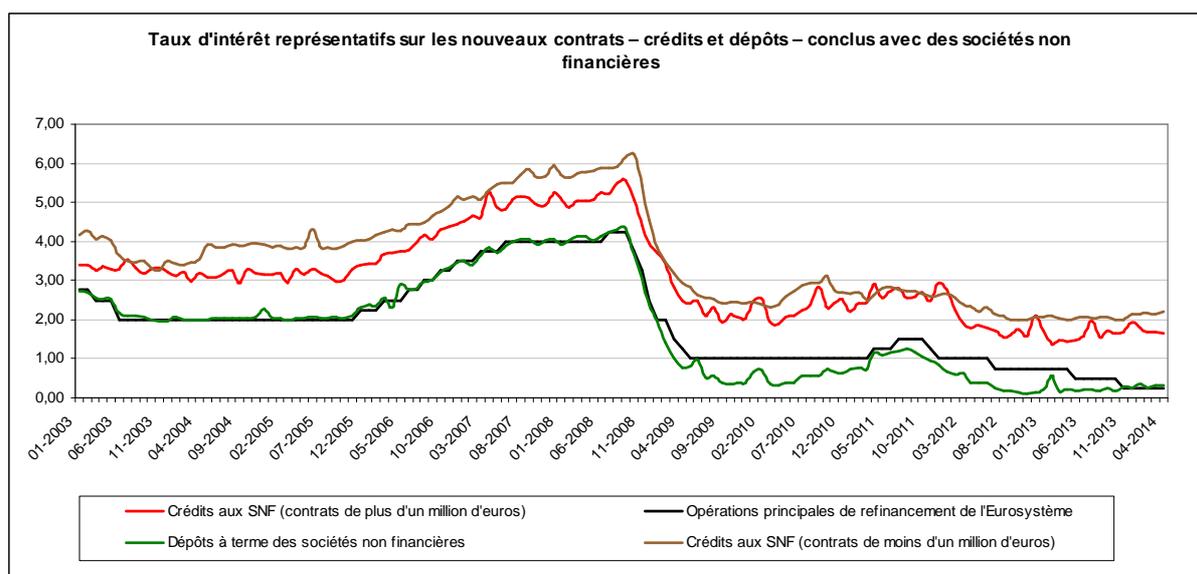


Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières

Le taux d'intérêt variable¹ sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières a augmenté de 7 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 2,20%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 904 millions d'euros, soit une baisse de 23 millions d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2013, ce taux est en hausse de 19 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 177 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable¹ sur les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières est en baisse de 4 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 1,64%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 6 901 millions d'euros, soit une hausse de 914 millions d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2013, ce taux est en hausse de 20 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 976 millions d'euros

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des sociétés non financières ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est en baisse de 3 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 0,30%. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2013, ce taux est en hausse de 9 points de base.



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques/03_marche_capitaux_interets/index.html

http://www.bcl.lu/en/statistics/series/03_Capital_markets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la Banque centrale du Luxembourg.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



Secrétariat général
L-2983 Luxembourg
Télécopieur: +352 4774-4910